

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-123

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 18 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 20
- Votants : 28

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par C. TAWAB – R.M. THUILOT représentée par L. JACQUEMIN – M. GAMINETTE représenté par A. ZERKAL – M. SOILIHU représenté par G. DJEARAMIN – I. KEDDOU représentée par F. OGBI – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – A. KÖSE représentée par L. CAMARA.

Délibération N° DEL – 2023 – 123 : Approbation de la convention cadre de coopération entre Learning Planet Institute et la commune de Grigny

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition des Ministres de la cohésion des territoires et de l'Education nationale, la commune de Grigny a été retenue comme territoire « Cité Éducative » en raison de son programme d'innovation éducative. Permettant de développer autour de l'école une coordination de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, favorisant la complémentarité, la coopération et l'accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite, du plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, au sein de l'école et en dehors de celle-ci,

Vu la lettre d'engagement co-signé par la troïka pour la reconduction de la labellisation Cité éducative 2024-2027,

Vu le projet de convention cadre de coopération avec Learning Planet Institute,

Vu l'examen de ce dossier par la commission Cité Éducative le 15 décembre 2023,

Considérant la nécessité d'approfondir la coopération avec Learning Planet Institute dans la continuité des interventions de Monsieur François Taddei aux événements organisés par la Commune dans le cadre de la Cité éducative,

Délibère,

Approuve la convention cadre de coopération jointe relative au partenariat entre la commune de Grigny et avec Learning Planet Institute.

Dit que Learning Planet Institute et la commune de Grigny s'engagent à mutualiser leurs ressources et moyens pour la réalisation des actions communes et s'engagent à collaborer dans la recherche de financements nécessaires à l'exécution de ce partenariat.

Dit que la convention cadre n'implique aucune obligation financière pour les deux institutions. Des dispositions financières pourront néanmoins être prévues dans les conventions spécifiques en fonction de leur objet,

Autorise le Maire à signer la convention cadre de coopération avec le Learning Planet Institute

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le **22 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le

22 DEC. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification